

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Technologues professionnels en génie et en architecture

# Un nouveau partage d'activités professionnelles au bénéfice des municipalités

Montréal, le 17 mars 2025 – Un an après l'entrée en vigueur des règlements autorisant les technologues professionnels (T.P.) œuvrant en architecture et en ingénierie à pratiquer certaines activités professionnelles auparavant réservées exclusivement aux architectes et aux ingénieurs, l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) constate déjà des retombées tangibles, particulièrement pour le secteur municipal.

Alors que les municipalités font face à des défis majeurs liés à l'entretien de leurs infrastructures et à l'accélération des mises en chantier, notamment dans le contexte persistant de pénurie de logements, la contribution des T.P. prend une ampleur significative à mesure que les administrations municipales s'approprient ces nouveaux règlements de partage.

L'apport des technologues professionnels a permis d'accroître l'efficacité opérationnelle tout en atténuant les effets de la pénurie de main-d'œuvre dans ces domaines. Leur capacité d'action élargie facilite notamment la surveillance et la supervision des travaux d'entretien et de réparation d'infrastructures municipales.

#### Un changement de paradigme

Les nouvelles responsabilités confiées aux T.P. ont transformé la dynamique professionnelle dans plusieurs municipalités. À titre d'exemple, les technologues professionnels en architecture peuvent désormais signer et sceller des plans pour des constructions allant jusqu'à 600 m² d'aire de bâtiment répartis sur trois étages et un sous-sol. Cette avancée permet aux municipalités d'émettre des permis pour ces constructions sur la base de plans réalisés par des technologues professionnels.

Ces évolutions se déploient progressivement à travers le Québec, les municipalités adaptant leur réglementation pour permettre la réalisation de certaines tâches par les membres d'un ordre professionnel compétent en la matière, plutôt que de les restreindre à certaines professions spécifiques.

Le président de l'OTPQ, Monsieur Richard Legendre, exprime sa fierté quant à la contribution croissante des technologues professionnels au soutien du milieu municipal : « Un an après l'entrée en vigueur de ces règlements, nous constatons que nos T.P. mettent pleinement leur expertise au service des administrations



### COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

municipales. En tant que titulaires de permis de l'OTPQ, ils bénéficient d'un encadrement rigoureux comprenant un *Code de déontologie*, une formation continue obligatoire et un processus d'inspection professionnelle qui garantit le maintien des compétences et l'adhésion à une pratique déontologique au bénéfice de l'intérêt public. »

### L'OTPQ poursuit ses efforts de sensibilisation

En ce premier anniversaire de l'entrée en vigueur des règlements, Monsieur Legendre souligne l'importance de poursuivre le dialogue avec les diverses parties prenantes concernées par leur application : « Cette première année démontre comment les T.P. peuvent jouer un rôle encore plus décisif dans le fonctionnement efficace des municipalités. L'extension de leur champ d'action, en toute autonomie, a considérablement élargi les possibilités offertes aux citoyens et aux municipalités. Nous sommes déterminés à continuer le déploiement de leur profession pour répondre aux défis collectifs. »

Rappelons que les technologues professionnels, dont la compétence relève de l'architecture et de l'ingénierie, peuvent notamment assurer la surveillance des travaux en toute autonomie depuis février 2024. Les guides d'application élaborés en collaboration avec l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) et l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) ont permis un encadrement efficace de ces nouvelles prérogatives.

- 30 -

#### Source

Ordre des technologues professionnels du Québec

#### Renseignements

Lydia Ikken

Adjointe administrative à la direction générale et à la présidence

Courriel: communication@otpq.org

Téléphone : 514 845-3247 ou 1 800 561-3459, poste 120

#### Liens utiles



## COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève de la technologie de l'architecture

Guide d'application sur le partage d'activités professionnelles en architecture
Guide d'application sur le partage d'activités professionnelles en génie

#### À propos de l'ordre

L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) regroupe près de 3200 technologues professionnels représentant plus de 70 domaines de pratique. Notre mission est d'encadrer et de soutenir la pratique des technologues professionnels dans l'intérêt public. Pour ainsi, valoriser et assurer les compétences distinctes et diversifiées des technologues professionnels et faire reconnaître leur apport incontournable à la société.